



PLU

Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de Gourbeyre

Rapport de Présentation
Partie 6
Indicateurs de suivi

DOSSIER D'APPROBATION

**PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal
du 31 Août 2017**



PLU DE GOURBEYRE
Rapport de présentation

SIXIEME PARTIE

Indicateurs de suivi

Edition Novembre 2015

Conformément à l'article R123-2 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation doit préciser les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L123-12-1 du code de l'urbanisme.

L'article L123-12-1 précise que :

« Trois ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme ou la dernière délibération portant révision de ce plan, un débat est organisé au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou, dans le cas prévu par le deuxième alinéa de l'article L123-6, du conseil municipal sur les résultats de l'application de ce plan au regard de la satisfaction des besoins en logements et, le cas échéant, de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants. L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou, dans le cas prévu par le deuxième alinéa de l'article L123-6, le conseil municipal délibère sur l'opportunité d'une application des dispositions prévues au sixième alinéa de l'article L123-11, d'une mise en révision de ce plan dans les conditions prévues à l'article L123-13. Ce débat est organisé tous les trois ans dès lors que le plan n'a pas été mis en révision. »

Par ailleurs, l'article L123-12-1 précise que :

« Lorsqu'un plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation environnementale en application de l'article L121-10, l'établissement public de coopération intercommunale ou, dans le cas prévu par le deuxième alinéa de l'article L123-6, la commune procède, au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de la délibération portant approbation ou de la dernière délibération portant révision de ce plan, à une analyse des résultats de son application, notamment du point de vue de l'environnement et de la maîtrise de la consommation des espaces. »

Ces indicateurs sont élaborés en fonction des objectifs du PADD, et sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

Axe du PADD correspondant	Objectif	Indicateurs de suivi choisis	Entité en charge du suivi	Fréquence
Répondre aux besoins d'habitat et opter pour un parti d'urbanisme durable	Maîtriser le développement en proposant une offre de logements adéquate	Nombre et type de logements construits Superficie urbanisée Nombre d'habitants	Commune Recensement de la population (INSEE)	Annuelle
	Améliorer l'habitat existant	Nombre de logements vacants, dont nombre de logements vacants remis sur le marché	Commune, INSEE	Annuelle
Opter pour un développement économique performant et diversifié	Développer l'offre touristique	Nombre d'équipements touristiques ou de loisirs réalisés (gîtes...) Nombre de personnes passant à l'office de tourisme	Commune / Communauté de Communes Office de tourisme	Annuelle
	Optimiser les activités liées à la mer	Nombre d'infrastructures liées à l'activité maritime Nombre d'emplois liés au secteur maritime, à la plaisance	Commune, INSEE	Annuelle
	Développer l'offre commerciale	Nombres de commerces	Commune	Annuelle
Restructurer le territoire de Gourbeyre et renforcer les identités locales et le lien social	Structurer les espaces de vie	Nombre d'équipements réalisés (pour le sport, l'assainissement, l'accueil...) Nombre d'emplois sur la commune	Commune	Annuelle
	Améliorer les conditions de mobilité	Nombre d'aménagements réalisés en faveur de la sécurité des déplacements (liaison douce, aménagement de route, de carrefour...)	Commune	Annuelle
Renforcer la vocation de Gourbeyre en tant que terre de nature et de patrimoines, protéger et valoriser l'environnement	Préserver les milieux naturels	Surfaces des différents inventaires (ZNIEFF) Superficie totale protégée (Arrêté préfectoral de protection de biotope, Espace littoral Remarquable (L.146-6), site classé)	DEAL	Durée du PLU
	Gérer l'exposition aux risques naturels et technologiques	Nombre d'incidents recensés sur la commune et leur cause (accidentologie, inondation, glissement de terrain...)	Commune	Annuelle
	Assurer une gestion optimisée des eaux usées	Linéaire de canalisations d'eau usées mises en place Nombre d'équivalents-habitants raccordés à la station d'épuration de Baillif Capacité de la station d'épuration Résultats des analyses sur la station d'épuration	Commune Communauté d'Agglomération de Sud Basse-Terre	Annuelle
	Conforter les infrastructures liées à l'alimentation en eau potable	Travaux réalisés en lien avec l'AEP Avancement des procédures de périmètres de protection	Commune	Annuelle